Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20261102-D2026_50-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : **13** – Votants : **14**

Le deux novembre deux-mille-vingt-six, les membres du Conseil Municipal de Moncontour se réunissent à la Mairie, sous la présidence de M. David HELLIO, Maire.

Sont présents : : David HELLIO, Julie GAUDIN, Gwenael LIECHTY, Fanny PROCUREUR, Jacques DENIS, Carole TARDIVEL, Sophie LANGUILLE, Vanessa CLAIR-MARTY, Fabrice JEGLO, Christiane LE RAY, Sophie BARBAUX, Anne-Gaud MILLORIT, Magalie MOUYSSET, Dimitri LE QUÉRÉ

Sont absents excusés : Sophie LANGUILLE donne procuration à Julie GAUDIN

Secrétaire de séance : Magalie MOUYSSET

D2026-50 : AUTORISATION DE BORNAGE DE LA STATION D'EPURATION ET AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER D'URBANISME PAR LAMBALLE TERRE ET MER SUR UNE PARCELLE APPARTENANT A LA COMMUNE

Le 21 octobre 2025, le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer a validé un avant-projet relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 2000 équivalent habitants, destinée à traiter les eaux usées des bourgs de Moncontour et de Trédaniel.

Dans le cadre de ce projet, des modifications seront apportés aux équipements de la station d'épuration actuelle de Moncontour afin de permettre l'installation d'un poste de relèvement des eaux usées de Moncontour et Trédaniel vers la nouvelle station. Deux bassins de la station existante seront conservés, les reste des ouvrages sera ensuite démoli. Ces travaux nécessitent la réalisation d'un bornage des parcelles, ainsi que le dépôt d'un permis de démolir et d'une déclaration préalable. Les parcelles A 707 et A 684, située sur la commune de Trédaniel, appartiennent à la commune de Moncontour.

Vu la délibération n°2025-174 du conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer, validant l'avant-projet relatif à la construction d'une station d'épuration au niveau du lieu-dit « Le Clos Alvault » sur la commune d'Hénon et la construction d'un poste de relèvement au niveau de la station d'épuration actuelle de Moncontour,

Considérant la mise à disposition à la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer par la commune de Moncontour de la parcelle et de l'installation dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20261102-D2026_50-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal à l'unanimité des voix (15) décide :

- AUTORISE la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer à faire réaliser un bornage des parcelles A 707 et A 684 sur la commune de Trédaniel,
- AUTORISE la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer à déposer une déclaration préalable et un permis de démolir pour la station d'épuration actuelle,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le procès-verbal de bornage,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le maire, David HELLIO